MODÈLE À REMPLIR

Le dossier de preuve d'une vidéo générée

Une vidéo purement générée n'appartient à personne. Une vidéo où vos choix créatifs se voient reste protégée, à condition de pouvoir le montrer. Ce modèle se remplit en 20 minutes par vidéo, sans rien acheter. Il ne crée pas votre droit (en France, le droit d'auteur ne se déclare pas) : il sert le jour où quelqu'un conteste.

Nom du dossier

La date puis le sujet, par exemple 2026-10-14-video-lancement

Vidéo concernée et date de publication

1 Les cinq pièces à ranger dans le dossier

Pièce	Ce qu'elle doit contenir	Rangée
Le brief	Écrit avant la première génération : à qui vous parlez, ce que la vidéo doit faire, le ton, les couleurs, ce que vous refusez.	
Les consignes	Copiées telles quelles, dans l'ordre, avec leurs dates.	
Les versions intermédiaires	Ratées comprises, avec une ligne qui dit pourquoi vous les avez écartées. C'est cette ligne qui démontre la direction créative.	
Le fichier de travail	Le projet du montage final, avec vos retouches, vos textes et votre charte.	
Le relevé	Le tableau ci-dessous : qui a fait quoi, avec quel outil, à quelle date.	

2 Le relevé

Date	Qui	Outil	Ce qui a été fait ou décidé

3 Où se loge votre apport : les trois temps

Le rapport remis au ministère de la Culture le 16 juillet 2026 identifie trois moments où l'originalité peut se loger. Un seul suffit, car « l'originalité est un seuil, non une échelle ». Cochez ceux qui s'appliquent à votre vidéo et notez la trace correspondante.

Moment	Ce qui vous protège	Ce qui vous dessert	Votre trace (fichier, date)
Avant	Conception, paramétrage, consigne détaillée	Instructions génériques	
Pendant	Itérations et direction de l'outil	Relances sans inflexion créative	
Après	Sélection, retouche, intégration dans un ensemble plus vaste	Adoption du résultat brut	

4 Les deux tests avant de classer le dossier

- [ ] **La trace se voit dans le résultat.** Un travail qui ne se manifeste pas dans la vidéo finale ne compte pas : le rapport parle d'un « pur récit de processus ».
- [ ] **Le test de l'utilisateur interchangeable.** Si n'importe qui, avec des instructions aussi génériques que les miennes, obtenait un résultat équivalent, il n'y a pas d'empreinte personnelle. Mes consignes et mes choix sont assez précis pour que ce ne soit pas le cas.

5 Ce qui reste protégé dans tous les cas

Les éléments qui vous appartenaient déjà : logo, musique sous licence, voix ou image d'une personne réelle (avec son accord écrit). Listez-les ici avec l'emplacement de la licence ou de l'autorisation.

Chez ERE AGENCY, chaque vidéo passe par un moodboard et un storyboard validés : ce sont exactement les pièces du premier temps, et elles vous sont remises avec la vidéo. Pour en parler : cal.com/ere-agency/rendez-vous-client

Source : Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, rapport de mission conduit par la professeure Alexandra Bensamoun, remis au ministère de la Culture le 16 juillet 2026. Ce rapport n'est pas une loi : il dit comment le droit existant s'applique. Ce modèle ne remplace pas l'avis d'un avocat sur une situation précise. Le guide complet : ere-agency.fr/qui-possede-video-generee-ia